

PAR COURRIEL

Québec, le 5 décembre 2019

Monsieur Éric Ducharme
Secrétaire
Secrétariat du Conseil du trésor
Secteur 100, 4^e étage
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5R8

Objet : Bilan du Protecteur du citoyen sur la mise en œuvre de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*

Monsieur le Secrétaire,

Comme vous le savez déjà, l'article 54 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* prévoit la production, par le ministre responsable de l'application cette loi, d'un rapport sur sa mise en œuvre au plus tard le 1^{er} mai 2020, soit trois ans après son entrée en vigueur.

Dans cette optique, vous trouverez ci-joint le bilan du Protecteur du citoyen sur la mise en œuvre de la Loi.

Nous demeurons disponibles pour toute question ou commentaire et, le cas échéant, nous vous invitons à contacter M^e Hélène Vallières, vice-protectrice *Affaires institutionnelles et prévention*. Cette dernière peut être jointe au [REDACTED] ou par courriel à [REDACTED]

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération distinguée.

La protectrice du citoyen,


Marie Rinfret

p. j. Bilan du Protecteur du citoyen sur la mise en œuvre de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*

c. c. M. Alexandre Hubert, secrétaire associé au personnel de la fonction publique et à la rémunération globale intersectorielle au Secrétariat du Conseil du trésor